

CONSEIL MUNICIPAL

16 octobre 2018

Présents : Mrs CENATIEMPO, BRAILLY, GUILLE, VALENTIN, Mmes CAVAGNA, OZENDA, SULTANA et DHOYE.

Absents excusés : néant

Procurations : Mme MEYER à Mr GUILLE

Secrétaire : Mme DHOYE est désignée secrétaire de séance

1- Approbation PV séance du 8 septembre 2018 :

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2018 dont chaque conseiller municipal a été destinataire est approuvé à l'unanimité.

2- Ouverture de crédits sur BP 2018 :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'amortir les sommes versées au SMEG en 2017, soit 29.910,51 €. Ces crédits n'étant pas prévus sur le budget, il propose l'ouverture de crédits suivante :

6811 (D)	Dotations aux amortissements	+ 29.911,00 €
2804181 (R)	Amortissements autres organismes publics	+ 29.911,00 €

L'ouverture de crédits est approuvée à l'unanimité.

Monsieur VERTAURE arrive à 18h38 et participe aux délibérations suivantes.

3- Décision modificative n° 2 :

Monsieur le Maire annonce qu'un dépassement de crédits est constaté au compte 65 (Autres charges de gestion courante), de plus, des travaux de débroussaillage sont à réaliser. Il convient donc de faire une décision modificative sur le budget 2018 afin de couvrir les dépenses à venir sur ces comptes jusqu'à la fin de l'année :

		Prévu	Réalisé	DM
657348 (D)	Contributions autres communes (CLSH)	0,00	11.400,00	+ 3.500,00
615232 (D)	Entretien réseaux	6.600,00	7.437,60	+ 2.000,00
022 (D)	Dépenses imprévues	6.534,00	0,00	- 5.500,00

Il demande d'approuver la décision modificative n°2. La décision modificative n° 2 est approuvée à l'unanimité.

4- Prêt à court terme :

Pour mener à bien le projet de viabilisation de 4 parcelles le recours à un emprunt à court terme est nécessaire. Trois banques ont été consultées, seul le Crédit Agricole Mutuel du Languedoc a répondu. Sa proposition est la suivante :

Montant : 100.000 €

Durée : 24 mois

Remboursement du capital à l'échéance finale

Paiements des intérêts : à terme échu en périodicité trimestrielle

Taux fixe : 0.74 %

Le Maire demande au conseil de délibérer sur cette proposition. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

5- Avis du conseil municipal sur : création du service commun de « conseil et maintenance des systèmes informatique et de téléphonie » :

Monsieur le Maire présente la délibération du conseil communautaire qui décide de la création d'un service commun intercommunal en conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie. L'avis du conseil municipal est sollicité à ce sujet. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable quant à la création d'un service commun intercommunal en conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie.

6- Avis du conseil municipal sur : l'adhésion et la convention service commun de « conseil et maintenance des systèmes informatique et de téléphonie » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire à signer la convention service commun de « conseil et maintenance des systèmes informatique et de téléphonie ».

7- Rapport CLET : transfert de compétence GEMAPI :

Le Maire présente le rapport de la CLECT concernant le transfert de charges dans le cadre de la compétence GEMAPI. Concernant St Hilaire, la charge est évaluée à 1.062,33 €/an (cotisation versée par la commune au SMAGE) et pourrait ainsi diminuer d'autant l'attribution de compensation reversée par la CCPG. Monsieur CENATIEMPO soumet le rapport de la CLECT à l'approbation du conseil municipal. A l'unanimité, ce rapport est approuvé par le conseil municipal.

8- CCPG : prestations de contrôle des poteaux et bouches à incendie :

Le SDIS n'assurant plus cette mission, la CCPG propose son soutien auprès des communes pour la réalisation de ces contrôles. Le Maire présente la convention à signer entre la commune et la CCPG. Celle-ci prévoit notamment que la commune rembourse les frais engagés. Le conseil municipal, à la majorité, (abstention de Mrs BRAILLY et VERTAURE) autorise le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 19h20